

SEANCE du Conseil Municipal du 22 mars 2024 à 18h30

1)_Approbation des comptes de gestion 2023 - budgets commune, assainissement et lotissement.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2023, pour le budget général, le budget annexe assainissement et le budget annexe lotissement.**
- **Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.**

Adopté à l'unanimité.

2)_Approbation du compte administratif 2023 budget commune.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame BOUDINOT Isabelle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 (Monsieur le Maire s'est retiré pour ne pas participer au vote.)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
<u>Réalisations de l'exercice</u>		
Fonctionnement	142 979.16€	178 575.49€
Investissement	45 713.98€	81 700.39€
<u>Report de l'exercice 2022</u>		
Fonctionnement		91 470.85€
Investissement	63 523.65€	
<u>TOTAL (réalisations+report)</u>	252 216.79€	351 747.23€
<u>Résultat cumulé</u>		
Fonctionnement	142 979.16€	270 046.34€
Investissement	109 237.63€	81 700.89€
<u>TOTAL CUMULE</u>	252 216.79€	351 747.23€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le compte administratif 2023 pour le budget général.**

Adopté à l'unanimité.

3) **Approbation du compte administratif 2023 budget assainissement.**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame BOUDINOT Isabelle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 (Monsieur le Maire s'est retiré pour ne pas participer au vote).

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
<u>Réalizations de l'exercice</u>		
Fonctionnement	29 607.19€	23 372.64€
Investissement	22 498.42€	21 188.90€
<u>Report de l'exercice 2022</u>		
Fonctionnement		17 733.34€
Investissement		4 927.62€
<u>TOTAL (réalisations+report)</u>	52 105.61€	67 222.50€
<u>Résultat cumulé</u>		
Fonctionnement	29 607.19€	41 105.98€
Investissement	22 498.42€	26 116.52€
<u>TOTAL CUMULE</u>	52 105.61€	67 222.50€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le compte administratif 2023 pour le budget assainissement.**

Adopté à l'unanimité.

4) **Approbation du compte administratif 2023 budget lotissement.**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame BOUDINOT Isabelle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 (Monsieur le Maire s'est retiré pour ne pas participer au vote).

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
<u>Réalizations de l'exercice</u>		
Fonctionnement	71 155.44€	94 044.65€
Investissement	49 557.04€	49 184.41€
<u>Report de l'exercice 2022</u>		
Fonctionnement		25 883.13€
Investissement	49 184.41€	
<u>TOTAL (réalisations+report)</u>	169 896.89€	169 112.19€
<u>Résultat cumulé</u>		
Fonctionnement	71 155.44€	119 927.78€
Investissement	98 741.45€	49 184.41€

obligatoirement au montant du b.)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 0.00 €

3) Report en exploitation R 002 11 498.79 €

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3)

Adopté à l'unanimité.

7)_Vote des Taux de Taxes Locales

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 34,01 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,28 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,76%

Adopté à l'unanimité.

8)_Vote du Budget Primitif 2024- Budget général

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 proposées par Monsieur le Maire, délibère et adopte le budget primitif général 2024 qui se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	229 890.07€	234 300.44€
Investissement	123 906.00€	123 906.00€

Adopté à l'unanimité.

9)_Vote du Budget Primitif 2024- Budget Annexe Assainissement

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 proposées par Monsieur le Maire, délibère et adopte le budget primitif du budget annexe de l'assainissement 2024 qui se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 395.00€	35 395.00€
Investissement	26 648.10€	26 648.10€

Adopté à l'unanimité.

10)_Vote du Budget Primitif 2024- Budget Annexe Lotissement

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 proposées par Monsieur le Maire, délibère et adopte le budget annexe Lotissement 2024 qui se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	197 671.12€	197 671.12€
Investissement	148 671.12€	148 671.12€

Adopté à l'unanimité.

11)_Acceptation d'un don d'un portrait de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

M. le Maire expose le souhait de Mme V- B., une habitante de Briaucourt de faire don d'un portrait de Notre-Dame du Perpétuel Secours à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte le don de Mme V. B. du portrait de Notre-Dame de Perpétuel Secours,**
- **Charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.**

Adopté à l'unanimité.

12)_Approbation du devis de viabilisation phase 3 des terrains à bâtir au lieu-dit « La Carrée »

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise FAUCOGNEY TP pour la suite des travaux de viabilisation des parcelles situées au lieu-dit « La Carrée », route de Conflans.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 23 984.70 € HT.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- valide le devis de l'entreprise FAUCOGNEY TP d'un montant de 23 984.70 € HT .

- mandate M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

13)_Cartes Jeunes 2024-2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le dispositif Cartes Avantages Jeunes pour la période 2024-2025.

Celui-ci s'adresse à tous les jeunes de 11 à 20 ans et propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, le sport et les loisirs...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide d'offrir gratuitement la carte avantages jeunes aux personnes intéressées par ce dispositif,**
- **Fixe la tranche d'âge de 11 ans à 20 ans, au prix de 10 € maximum la carte,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Adopté à l'unanimité.

14)_Subvention département

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil présent qu'il est nécessaire de faire de la réfection des installations électriques sur les moteurs des cloches de l'église. Un devis a été établi et s'élève à 3 051.80€ TTC.

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention départementale est possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve le projet de réfection des installations électriques sur les moteurs des cloches de l'église,**

- **Décide de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la réfection des installations électriques auprès du Département,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 21h00.

Fin de séance à 21 heures 00

A BRIAUCOURT, le 22 mars 2024.

Le Maire,

Nicolas CHOUX